

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 MARS 2019 A 19 H 30

L'an **deux mil dix-neuf le quinze mars à 19 h 30**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **6 mars 2019**.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Fabrice DAMILO, Tulio PALA, Eliane FISCHER, Frédéric BAUMANN, Dominique MERTZ, Souhaila BOUKROUNA, Yves HERMAN, Walter GATTERA, Céline HOTTIER, Dominique LEBLANC et Areskya MEZIANI

### Absents excusés et procurations :

Linda ALESSI, Jean PROFIT, Lucienne DESOGUS, Samaye TURKELI, Isabelle FILORIZZO

### Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'adopter le compte rendu de la dernière réunion.

### Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance : **M. François SALING**.

## I) FINANCES

### I.A. Compte Administratif 2018

#### 1a. Budget Principal

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de voter le compte administratif 2018 du budget principal qui se présente comme suit :

REALISATIONS	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	POUR INFO
EXERCICE 2018	FONCTIONNEMENT			EXCEDENT
		1 179 807,25 €	1 430 136,89 €	250 329,64 €
				EXCEDENT
	INVESTISSEMENT	3 889 325,44 €	4 061 675,95 €	172 350,51 €
REPORTS				
EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	INVESTISSEMENT	45 865,08 €		- €
	TOTAL REALISATIONS	5 114 997,77 €	5 491 812,84 €	376 815,07 €
	+ REPORTS			
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
REPORT EN 2019	INVESTISSEMENT	1 007 100,00 €	786 300,00 €	- 220 800,00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 179 807,25 €	1 430 136,89 €	250 329,64 €
	INVESTISSEMENT	4 942 290,52 €	4 847 975,95 €	- 94 314,57 €
	TOTAL CUMULE	6 122 097,77 €	6 278 112,84 €	156 015,07 €

### 1b. Affectation du résultat (budget principal 2018)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,  
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA S.FONCT A S.INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 45 865,08 €		172 350,51 €	1 007 100,00 €	220 800,00 €	- 94 314,57 €
				786 300,00 €		
FONCT	711 242,97 €	711 242,97 €	358 028,93 €			358 028,93 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	358 028,93 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	94 314,57 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	263 714,36 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	358 028,93 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

### I.B. Approbation du compte de gestion du Trésorier : exercice 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le compte de gestion 2018 du trésorier qui présente les mêmes résultats que le compte administratif du budget principal 2018.

### I.C. Appel d'offres pour les assurances communales Convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances

Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'une convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances avec la société Risk et Partenaires de Toul (54).

L'appel d'offres sera à nouveau réalisé par le biais de ce cabinet. Un calendrier a d'ores et déjà été fixé pour permettre, d'ici à fin 2019, la mise en place des nouveaux contrats d'assurance pour une durée de 5 ans à compter

de l'année 2020. Le coût de cette mission sera de **2.000 € HT** payable suivant les conditions ci-après :

#### **CONDITIONS FINANCIERES DE REGLEMENT**

Montant de la mission	HT	2 000,00 €
	TVA	400,00 €
	TTC	2 400,00 €
<hr/>		
ACOMPTE 1 - TAUX	HT	800,00 €
40%	TVA	160,00 €
(envoi du questionnaire)	TTC	960,00 €
<hr/>		
ACOMPTE 2 - TAUX	HT	800,00 €
40%	TVA	160,00 €
(envoi du cahier de charge)	TTC	960,00 €
<hr/>		
SOLDE - TAUX	HT	400,00 €
20%	TVA	80,00 €
(remise du rapport analyse des offres)	TTC	480,00 €

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire,

- **prend** acte de la signature de cette convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances pour une nouvelle **durée de cinq** années dont se chargera le cabinet Risk et Partenaires,
- **décide** d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces qui se rapportent à cet appel d'offres.

## **II) SUBVENTIONS**

### **II.A. Convention avec la Fondation 30 millions d'Amis**

- **Participation sous forme de subvention**

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur la convention à signer avec la Fondation 30 millions d'Amis. En effet, la Commune s'est engagée dans une campagne de stérilisation des chats errants sur le ban communal.

Depuis janvier 2019, le partenariat est modifié en ce sens que la Commune pourrait participer au fonds mis en place par la Fondation. La participation est calculée sur la base d'un nombre d'animaux à stériliser et à tatouer, communiqué par la collectivité.

La commune de Théding estimant le nombre de chats concernés à 50, le coût global est fixé à 3.500 € dont 50 % serait désormais à charge de la Commune soit 1.750 €. Il faut rappeler qu'un budget de 3.100 € pris en charge par cette fondation a permis la stérilisation et le tatouage de 43 chats en 2018.

La commission à la vie associative qui s'est réunie mercredi 13 mars dernier a émis un avis défavorable à la reconduction de cette convention et du versement d'une participation financière de 1.750 € destinée à couvrir 50 % des frais de stérilisation et de tatouage.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et, vu la proposition de la Commission à la Vie Associative, décide, par 2 voix "Pour", 10 "Contre" et 1 "Abstention",

- **de ne pas reconduire** son partenariat avec la Fondation désignée ci-dessus.
- Les membres du Conseil Municipal estiment que ce n'est pas le rôle de la collectivité de parer à la prolifération des chats errants. L'utilisation des deniers publics doit avoir un autre dessein.

## **II.B. Demande de subventions diverses**

- Amicale des Portes Drapeaux.
- Association des conciliateurs de justice
- Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Ces demandes de subvention ont été présentées à la réunion de la commission de la Jeunesse et à la Vie Associative du 13 mars dernier qui a **fait les propositions suivantes** :

- Amicale des Portes Drapeaux : versement d'une subvention de 50 € (cinquante euros).
- Association des conciliateurs de justice : Avis défavorable pour le versement d'une subvention.
- Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Farébersviller : versement d'une subvention de 100 € (cent euros).
- Demande de subvention émanant de l'école élémentaire de Théding : proposition d'acquisition des mobiliers et matériels demandés.

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions de la commission ad-hoc et après délibéré décide, comme suit :

- **Amicale des Portes Drapeaux** : versement d'une subvention de 50 € (cinquante euros).
- **Association des conciliateurs de justice**, à la majorité, le refus du versement d'une subvention ;
- **Anciens Combattants et Victimes de Guerre** : versement d'une subvention de 100 € (cent euros) ;
- **Demande de subvention du conseil d'école** : le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'allouer un budget complémentaire de 1.000 € à l'école élémentaire de Théding. Les commandes seront assurées par cet établissement et ne devront pas dépasser le budget précité. La facturation sera adressée à la commune de Théding qui en assurera le paiement.

## **III) AFFAIRES FONCIERES**

### **III.A. Rue du Heckenetzl - Complément de la délibération du 7 juin 2018**

- Vente de terrains communaux
- Estimation des domaines.
- Complément de la délibération du 7 juin 2018.

Par délibération le Conseil Municipal avait décidé le 7 juin 2018 d'autoriser le Maire à signer le mandat exclusif de vente avec la SAFTI et à fixer à 9.000 € le prix de l'are des terrains communaux situés rue de Heckenetzl.

A ces parcelles il conviendra de rajouter celle cadastrée section 2 numéro 414 d'une surface de 0,69 m<sup>2</sup> située en zone A du PLU parcelle qui a fait l'objet d'un

arpentage supplémentaire réalisé par le Cabinet Guelle et Fuchs de Forbach (doc. 727 F du 17/12/2018 enregistré par le service du cadastre le 10 janvier 2019) et évalué par le service des Domaines de la DGFIP de Metz à 1 € le mètre carré.

En résumé 3,56 ares sont classés en zone UA du PLU et 1,5 ares en zone A du PLU. Cette surface est divisée en deux lots désignés ci-après :

N. LOT	Section	numéros	ares	centiares	zonage du PLU	PRIX DE VENTE
			a	ca		
LOT 1	2	400	0	81	A	81,00 €
		414	0	69	A	69,00 €
		403	1	1	UA	9 090,00 €
		395	0	63	UA	5 670,00 €
			3	14		<b>14 910,00 €</b>
LOT 2	2	396	0	82	UA	7 380,00 €
		405	1	10	UA	9 900,00 €
			1	92		<b>22 950,00 €</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- **aliéner** les terrains communaux compris dans les deux lots détaillés dans le tableau ci-dessus au prix de 9.000 € l'are en ce qui concerne les parcelles situées en zone UA du PLU, et au prix de 1 € le mètre carré (suivant l'estimation des domaines) les terrains situés en zone A du PLU ;
- **de recouvrer**, pour le LOT 1, auprès des conjoints OZTURK Serkan domiciliés 15 j rue de Sarreguemines à 57450 - FAREBERSVILLER.
  - La somme de 14.910 € détaillée dans le tableau ci-après à laquelle se rajoute les frais d'arpentage réalisés par le Cabinet Guelle et Fuchs de Forbach le 17.12.2018 (cf. ci-dessus) soit un montant de 852,20 €. et tout ce qui s'y rapporte soit un montant à recouvrer de 15.662,20 €.
- **d'autoriser** le Maire à signer les actes notariés ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent et établis chez Me PAX à Puttelange-aux-Lacs en ce qui concerne le lot 1.
- Le lot 2 fera quant à lui l'objet d'une vente ultérieure. Pour ce lot le prix de vente sera au total de 22.950 € frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Les frais de notaires et les frais d'agence (SAFTI) restent à la charge des acquéreurs.

S'agissant du lot 2, le Conseil Municipal ne négociera pas le prix.

## IV) DIVERS

### Ecole Élémentaire

La date d'inauguration a été fixée au 15 mai 2019 à partir de 15 heures. L'ensemble scolaire école maternelle plus l'école élémentaire et le périscolaire prendra le nom de « groupe scolaire « **La Clef des Champs** ».

### ASBH

La commission à la jeunesse et à la vie associative propose l'arrêt des mercredis récréatifs en fin d'année scolaire. A budget égal, la commission propose de rajouter une semaine d'ALSH.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30**